

■ L'année 2020 marque un coup d'arrêt à la croissance continue du nombre d'entreprises mécènes et des montants fiscalement déclarés.

■ Les effets sont cependant limités dans un contexte de crise sanitaire, vite devenue économique et sociale.

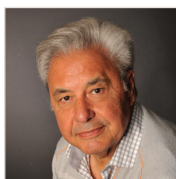
MÉCÉNAT
D'ENTREPRISE

APRÈS UNE DÉCENNIE DE CROISSANCE CONTINUE, LA PANDÉMIE...

Nombre et profil des entreprises mécènes, origine géographique ou encore montant des dons : que disent les chiffres officiels sur les tendances du mécénat d'entreprise en France ?



AUTEUR Xavier Delsol
TITRE Avocat associé,
cofondateur du cabinet Delsol avocats



AUTEUR Jacques Malet
TITRE Président-cofondateur
de Recherches & Solidarités

Le suivi des dons consentis par les entreprises au titre du mécénat s'inscrit dans le cadre d'une coopération régulière entre Recherches & Solidarités et la Direction générale des finances publiques (DGFiP), avec le soutien de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). Il a fait l'objet d'une première publication en 2018, consacrée à la période 2010-2015¹. L'actualisation, cette année, étend l'analyse sur l'ensemble de la décennie 2010-2020². Elle permet notamment d'analyser les conséquences de la pandémie sur le finance-

ment au titre du mécénat d'entreprise. Si les effets étaient attendus compte tenu de la paralysie générale et de l'absence totale de visibilité sur l'avenir qu'elle a engendrées, ils s'avèrent plus limités que l'on pouvait le redouter, et les tendances positives se confirment.

Au bilan, les résultats sont très encourageants. En témoigne cette présentation générale sur la dernière décennie, selon une approche consolidée et cohérente au fil des années.

DES EFFETS LIMITÉS AU REGARD DU CONTEXTE

Les données du mécénat d'entreprise peuvent tout d'abord être présentées selon trois dimensions. Celles-ci sont relatives au nombre d'entreprises déclarantes, au montant des dons déclarés et au don moyen observé (v. graphique 1).

Entre 2010 et 2019, le nombre des entreprises déclarantes a été multiplié par quatre, les montants déclarés par près de deux et le don moyen, logiquement tiré vers le bas au vu des deux précédentes données, a baissé de 40 %. L'année 2020 a

bousculé cette belle envolée, avec un repli de 7 % du nombre des entreprises et une augmentation symétrique de 7 % du don moyen ainsi qu'une stabilisation des montants déclarés.

Nous pouvions pourtant nous attendre au pire, imaginant bien volontiers que les premières dépenses supprimées par les entreprises auraient été celles du mécénat. On sait que c'est généralement le budget communication qui est le premier écorné en cas de crise, alors bien plus encore en matière de mécénat ! Et finalement, si le nombre d'entreprises mécènes a certes légèrement baissé – ce qui

1. Recherches & Solidarités, « Mécénat – Déclarations fiscales des entreprises », janv. 2018, JA 2018, n° 574, p. 9, obs. E. Benazeth.

2. Recherches & Solidarités, avec le soutien de la DJEPVA, « Mécénat – Déclarations fiscales des entreprises », 2^e éd., mai 2022.

■ Au fil des années, le mécénat étend son influence au cœur des territoires, sous l'impulsion des plus petites entreprises.

ne paraît pas anormal –, cette diminution doit s'analyser à l'aune de leur multiplication par quatre dans les neuf années précédentes et, surtout, en retenant que le montant total des dons a quant à lui très sensiblement augmenté tant en 2019 qu'en 2020, s'élevant à plus de 2,25 milliards d'euros – ce qui est considérable.

Ainsi, les entreprises n'ont pas hésité à se mobiliser alors même que l'avenir était plus qu'aléatoire – rappelons-nous l'immense incertitude au début du premier confinement – et ce grand élan de générosité, similaire à celui des particuliers qui se sont engagés tant financièrement que sous la forme d'actes bénévoles divers, est un signe largement encourageant. Sans qu'il soit possible de donner aucun chiffre à ce stade, on constate d'ailleurs, semble-t-il, le même élan face à l'actuelle crise ukrainienne, avec un engagement des entreprises sans précédent face à une situation analogue.

IMPLICATION CROISSANTE DES PLUS PETITES ENTREPRISES

Au-delà des données globales, il est particulièrement intéressant d'observer les différences liées à certains critères, dont le plus significatif est la taille des entreprises. Celles-ci sont officiellement réparties en quatre strates :

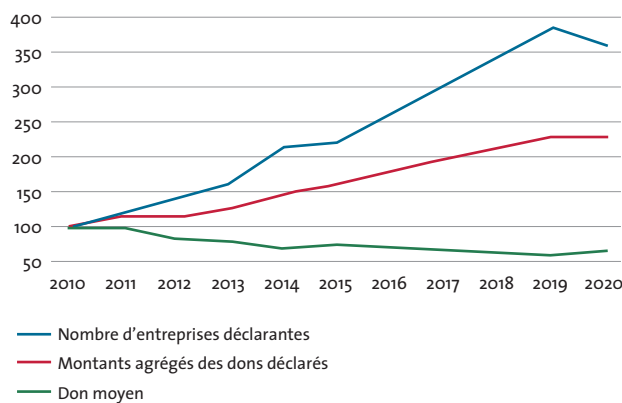
- microentreprises (MIC) : moins de 10 salariés et de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- petites et moyennes entreprises (PME) : moins de 250 salariés et de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- entreprises de taille intermédiaire (ETI) : moins de 5 000 salariés et de 1 500 millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- grandes entreprises (GE) : non classées dans les strates précédentes.

Cette répartition permet ainsi de présenter l'évolution du montant déclaré par chacune de ces strates (v. graphique 2).

Les entreprises des deux strates inférieures ont multiplié par quatre environ le montant de leurs dons entre 2010 et 2019, avec une progression continue en 2020 (17 %) pour les MIC et une stabilisation pour les PME. Les entreprises des deux strates supérieures ont doublé leurs dons en une décennie, avec une hausse poursuivie en 2020 pour les ETI (16 %) et une régression de 8 % pour les GE.

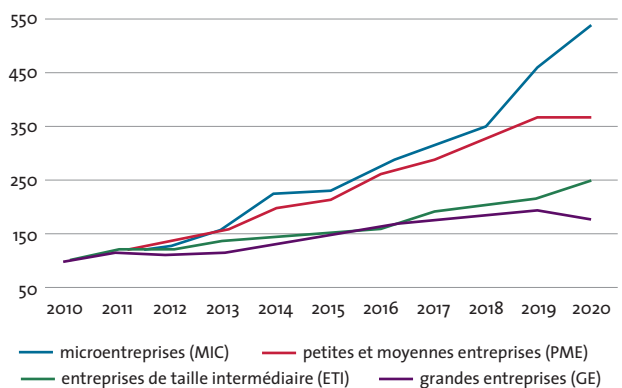


GRAPHIQUE 1. Mécénat d'entreprise : évolutions annuelles respectives (en base 100 en 2010)



Source : DGFiP – Base : entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés – Traitement : Recherches & Solidarités.

GRAPHIQUE 2. Évolution des montants déclarés dans chaque strate d'entreprises (en base 100 en 2010)



Source : DGFiP – Base : entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés – Traitement : Recherches & Solidarités.

●●● Par ailleurs, la proportion que représentent les entreprises ayant recours au mécénat a varié de 2,1 % à 5,4 % entre 2010 et 2019, pour se rétracter à 4,8 % en 2020. Cette proportion varie fortement, en 2020, au sein de chaque strate : un peu plus de 3 % parmi les MIC, environ 20 % des PME, plus de 45 % des ETI et 90 % des GE (50 % en 2015).

Naturellement, le don moyen déclaré estimé à partir des données des déclarations fiscales varie également au sein de chacune des catégories d'entreprises : de 2 300 euros pour les plus petites jusqu'à près de 4 millions d'euros pour les plus grandes.

Ici encore se confirme la tendance déjà notée il y a cinq ans et l'implication croissante des plus petites entreprises (MIC et PME) sur ce sujet du mécénat que l'on pensait être l'apanage des seules très grandes entreprises, les plus à même en effet d'en tirer une contrepartie ou, du moins, un « retour sur investissement » – ce qui, pour rappel, n'est pas contradictoire en soi avec le mécénat dès lors qu'il ne s'agit que de contreparties indirectes, aléatoires, disproportionnées et à long terme, à la différence du parrainage.

Les polémiques sur le sujet – dans le cas de Notre-Dame de Paris ou encore de certains investissements muséaux, par exemple – ont-elles « refroidi » l'ardeur des très grandes entreprises en matière de mécénat ? Le risque, sans aucun doute, est que celles-ci se tournent alors plutôt vers des opérations de parrainage, dans lesquelles elles peuvent, sans ambiguïté, attendre des contreparties évaluables et monnayables plutôt qu'un mécénat sans contrepartie directe.

Par ailleurs, le relèvement attendu et espéré du plafond des dépenses déductibles au titre du mécénat³ – soit 20 000 euros par an si le plafond de 5 % du chiffre d'affaires est inférieur à ce montant – a certainement permis, ne serait-ce que de manière psychologique et symbolique, aux (très) petites entreprises d'envisager plus facilement d'augmenter leurs dépenses de mécénat.

En toute hypothèse, l'implication locale croissante des plus petites entreprises représente un atout formidable d'essaimage et de maillage dans le large tissu territorial français, et pas seulement dans les « beaux quartiers » parisiens. C'est ce principe de subsidiarité⁴ au service du bien commun qui permet d'impliquer tous les acteurs concernés à chaque niveau qui les concerne. Et un simple petit financement de quelques milliers d'euros par une TPE à une association locale qui œuvre, par exemple, pour aider modestement

quelques personnes en difficulté aura tout autant de poids, au moins au regard de la dignité de chaque individu accompagné, que des programmes beaucoup plus ambitieux, bien que nécessaires bien sûr, à l'échelon national.

Il ne faut pas oublier non plus l'engagement probablement plus important des salariés dans une TPE ou PME lorsque les dirigeants soutiennent clairement une ou plusieurs causes comme étant celles de l'entreprise dans toutes ses composantes.

DES MÉCÈNES AUX MULTIPLES VISAGES

Parmi les entreprises mécènes, une dizaine de secteurs d'activité ressortent, représentant 70 % du total des entités pour 90 % du nombre de celles qui déclarent un don et 95 % des montants correspondants. Parmi ces secteurs d'activité, se distinguent l'industrie manufacturière, qui affiche la plus forte proportion d'entreprises déclarantes (9 %), le commerce, la réparation automobile et de motocycles (8 %) et la construction (6 %). Par ailleurs, ce sont les activités financières et d'assurance qui affichent le don moyen le plus élevé, dépassant 65 000 euros.

Sur le plan territorial, l'Île-de-France représente à elle seule 18 % des entreprises mécènes en France en 2020 et 57 % du total des montants déclarés. Les autres régions arrivent loin derrière, avec en premier l'Auvergne-Rhône-Alpes (11 %).

Il n'est pas étonnant de constater que les plus gros volumes de financements proviennent de l'Île-de-France où sont implantés les sièges des plus grandes entreprises comme de la plupart des fondations et de plus de la moitié des fonds de dotation. On peut d'ailleurs raisonnablement penser que, dans le cas de « groupes fiscaux », les chiffres présentés ici retiennent le siège de l'entreprise – le plus souvent situé en Île-de-France –, alors que ce peut être, souvent, chaque filiale locale qui participe à l'effort global du groupe pour les actions de mécénat. Cela vaut aussi, et surtout, pour le mécénat de compétences et l'implication des salariés locaux de l'entreprise dans les actions d'intérêt général des organisations non lucratives « mécénées ». Ils agissent pendant leurs heures de travail ou par ailleurs à titre bénévole, ce qui n'est pas quantifié dans la présente étude, ne serait-ce qu'en raison de la difficulté d'évaluer ce type d'actions.

3. L. n° 2019-1479 du 28 déc. 2019, JO du 29, art. 134, réd. CGI, art. 238 bis, 3 ; JA 2020, n° 611, p. 36, étude R. Fievet.

4. « En bas tout le possible, en haut seulement le nécessaire » : fondement théorique de l'Union européenne.



© catalwa

Il est surtout important de noter que le nombre des entreprises donatrices d'Île-de-France et le total des dons corrélatifs ne cessent de diminuer depuis 2010⁵, alors que les volumes globaux augmentent très sensiblement au total, illustrant ici aussi l'impact des entreprises locales et leur participation croissante aux actions de mécénat. Cela montre, comme évoqué ci-avant, l'importance des actions locales, même minimales, sur le terrain. De ce point de vue, pour conforter encore cette tendance, on notera que le mécénat des entreprises

comporte de multiples dons modestes et qu'un peu plus de 50 % des déclarants accordent un don inférieur ou égal à 1 500 euros. Ensemble, même si ces dons ne représentent que 1,4 % du total (1,2 % en 2015), ils correspondent à autant de coopérations qui se sont instaurées entre des petites entreprises et des associations ou des fondations. Et l'on ne sera pas surpris de voir que les deux déciles supérieurs, correspondant à des dons dépassant 7 500 euros, représentent ensemble près de 95 % du total en 2020. ■

5. V. les chiffres intermédiaires de 2015.